

Ce que *Képi blanc*, la revue de la Légion étrangère, résume ultérieurement de façon lapidaire en expliquant que « l'EMT [état-major tactique du lieutenant-colonel Hogard] provoque et organise l'évacuation du gouvernement de transition rwandais vers le Zaïre²⁷⁰ ». Face au tollé qu'ont provoqué les multiples interprétations de cette simple phrase, Hogard l'explique et la confirme : « Provoqué, certainement ; organisé, dans la mesure où j'ai été voir mon homologue zaïrois pour leur dire de les accepter chez eux²⁷¹. »

Le 17 juillet au matin, Lafourcade fait demander au GIR de « quitter la ZHS le plus vite possible²⁷² ». Le GIR réaffirme « son droit à l'exercice de ses prérogatives », mais se prépare à quitter la zone²⁷³. Il part pour le Zaïre le soir même et les deux jours suivants¹, certains de ses membres sous escorte française, voire en hélicoptère²⁷⁴. En partant, violant l'interdiction formulée par Hogard et malgré un « sérieux avertissement » du général Lafourcade²⁷⁵, le GIR s'adresse le 17 juillet à 19 heures à la population sur Radio Rwanda. La majorité des responsables des massacres s'enfuit aussi au Zaïre avec armes et bagages²⁷⁶, emmenant même les réserves de la Banque nationale du Rwanda. Leur intention clairement avouée est de replier également le reste des

1. Les nombreuses sources sur le sujet sont légèrement divergentes. Les documents militaires affirment que l'ensemble du GIR est parti le 17 au soir. Pourtant, les agendas de certains ministres, des notes de la DGSE ou du Quai d'Orsay et des témoignages mentionnent encore quelques départs de ministres le 18, voire le 19 juillet.

FAR avec leur armement au Zaïre afin de poursuivre la « résistance » depuis ce pays²⁷⁷. Ils emmènent aussi les milices, ainsi que le maximum de civils et de matériel.

À la suite des États-Unis trois jours plus tôt²⁷⁸, la France cesse, le 19 juillet, de soutenir le GIR aux Nations unies : « À l'issue d'un contact avec notre mission à New York, le représentant actuel du Rwanda, M. Bizimana, s'est dit prêt à renoncer informellement à siéger au Conseil de sécurité²⁷⁹. »

Les radios ne sont pas neutralisées

Comme le résume l'état-major de l'opération Turquoise, Radio des Mille Collines « s'est rendue tristement célèbre par ses appels à l'extermination. [...] Elle porte la responsabilité d'une bonne part des exactions commises depuis le 7 avril, car son impact sur la population était très grand » ; la radio gouvernementale, Radio Rwanda, avait aussi une influence importante²⁸⁰.

Le représentant de la France à l'ONU, Jean-Bernard Mérimée, en est conscient lorsqu'il prend un engagement le 1^{er} juillet devant le Conseil de sécurité : « Je voudrais insister sur la responsabilité particulière des médias qui incitent à la haine et à la violence. [...] La France fera tout son possible pour obtenir la cessation de ces émissions²⁸¹. »

Dès le 22 juin, l'armée française suit les émissions de Radio des Mille Collines et de Radio Rwanda²⁸². Les rapports des services et de Turquoise localisent leurs émetteurs mobiles²⁸³. Ces deux radios au discours

263. Reuters, « Rwanda. Paris prêt à arrêter les membres du gouvernement », 15 juillet 1994 [fgt].
264. *Ibid.*
265. Édouard Balladur, lettre à Bernard Debré, 9 juin 1998, in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, op. cit., t. II, p. 378 [fgt].
266. Entretien de François Graner avec l'amiral Jacques Lanxade, 22 août 2018. Le général Quesnot a refusé de s'entretenir avec les auteurs.
267. Joseph Gouala, « Le gouvernement intérimaire restera à Cyangugu, selon un de ses membres (Correction) », AFP, 16 juillet 1994 ; AFP, « Rwandan Government Will Operate from French Zone: Minister », 16 juillet 1994 [fgt].
268. EMA, « Opération Turquoise - Point de situation du 16 juillet 1994 ».
269. Jacques Hogard, *Les Larmes de l'honneur*, op. cit., p. 97 ; entretien avec Jacques Hogard, in Gabriel Périès et David Servenay, *Une guerre noire*, op. cit., p. 340 ; Jacques Hogard, *Libre Journal*, émission de Roger Saboureau, Radio Courtoisie, 20 février 2006, 73^e et 74^e minutes ; Jacques Hogard, in Bernard Lugan, *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*, op. cit., p. 250-251.
270. « La légion au Ruanda : Un supplément de huit pages sur l'opération Turquoise », *Képi blanc*, n° 549, octobre 1994, (encart détachable entre les pages 32 et 33), p. 6 [fgt].
271. Jacques Hogard, *Libre Journal*, émission de Roger Saboureau, Radio Courtoisie, 20 février 2006, 74^e minute.
272. PCIAT, « Point de situation du dimanche 17 juillet au soir », 1994.
273. DRM, « Note quotidienne de situation du 17 juillet 1994 » ; EMA, « Opération Turquoise - Point de situation du 17 juillet 1994 ».
274. Général Raymond Germanos, point de situation du 18 juillet 1994 ; point de situation du 19 juillet 1994 ; DRM, note quotidienne de situation, 19 juillet 1994 ; Guillaume Ancel, *Rwanda, la fin du silence*, op. cit., p. 102-103 ; Jean Kambanda, interrogatoire par Pierre Duclos et Marcel Desaulnier, Cassettes n° 76, TPIR, 22 mai 1998 [fgt] ; voir la compilation des sources sur FranceGenocideTutsi.org.
275. PCIAT, « Point de situation du dimanche 17 juillet au soir », 1994.
276. Général Jean-Claude Lafourcade, lettre à Bernard Cazeneuve, « Informations concernant l'évacuation des membres du gouvernement intérimaire rwandais », lettre à la Mission d'information parlementaire, 30 juillet 1998, in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, op. cit., t. II, « Annexes », annexe 9.H.1, p. 535 [fgt].
277. EMA, « Opération Turquoise - Point de situation du 18 juillet 1994 ».

278. EMA, « Opération Turquoise - Point de situation du 14 juillet 1994 », annexe situation ; DRM, « Note quotidienne de situation du 15 juillet 1994 » ; DRM, « Note quotidienne de situation du 16 juillet 1994 ».
279. Ministère des Affaires étrangères, direction des affaires africaines et malgaches, « Rwanda, réunion du 19 juillet 1994 », cité in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, op. cit., t. II, p. 462 [fgt].
280. Bureau renseignement, fiche « Bilan des écoutes et repérages des radios extrémistes hutues au Rwanda », 21 juillet 1994.
281. « Rwanda. Intervention prononcée par le représentant permanent de la France aux Nations unies », vote de la Résolution 935, New York, 1^{er} juillet 1994 [fgt].
282. DRM, synthèse quotidienne, 22 juin 1994 ; compte rendu d'activité journalier du détachement renseignement du PC interarmées de théâtre, sans date (faxé le 23 juin 1994 à 5 h 09) ; PCIAT, bureau renseignement, fiche « Bilan des écoutes et repérages des radios extrémistes hutues au Rwanda », 21 juillet 1994.
283. PCIAT, note quotidienne de situation, 9 juillet 1994 ; DGSE, carte thématique « Rwanda - Burundi - Radio extrémiste hutue », 8 juillet 1994, in fiche particulière Rwanda, « Suivi cartographique de la crise rwandaise, 24 juin au 13 juillet 1994 », 15 juillet 1994 ; DGSE, carte thématique « Rwanda - Radios hutues », 11 juillet 1994, in fiche particulière Rwanda, « Suivi cartographique de la crise rwandaise, 24 juin au 13 juillet 1994 », 15 juillet 1994 ; PCIAT, bureau renseignement, fiche « Bilan des écoutes et repérages des radios extrémistes hutues au Rwanda », 21 juillet 1994.
284. Jacques Hogard, *Les Larmes de l'honneur*, op. cit., p. 97.
285. PCIAT, bureau renseignement, fiche « Bilan des écoutes et repérages des radios extrémistes hutues au Rwanda », 21 juillet 1994.
286. PCIAT, Opération Turquoise, le général, point de situation du 19 juillet au soir ; PCIAT, bureau renseignement, fiche « Radios pro-Hutus de la bande FM, dont la radio dite des "Mille collines" », 2 août 1994.
287. DRM, note quotidienne de situation du 23 juillet 1994.
288. Édouard Balladur, 2006, in Gabriel Périès et David Servenay, *Une guerre noire*, op. cit., p. 337.
289. Entretien de François Graner avec l'amiral Jacques Lanxade, 22 août 2018.
290. Alain Frachon et Afsané Bassir Pour, « Radio Mille Collines éparignée ? », *Le Monde*, 31 juillet-1^{er} août 1994, p. 3.
291. Pierre-Henri Bunel, *Mes services secrets*, op. cit., p. 351.